

# Cahier des charges de l'appel à projets 2024

Mise en œuvre d'actions pour la Mission Locale de la Haute Garonne dans le cadre d'une démarche expérimentale pour un public jeune mineur – **Partenariat d'actions.**

**Le dossier de candidature en annexe 1 doit être envoyé par mail au plus tard le 28/06/2024 à Laurence LHOMMEDET [laurence.lhommedet@ml31.org](mailto:laurence.lhommedet@ml31.org) et [mlhg@ml31.org](mailto:mlhg@ml31.org).**

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Laurence LHOMMEDET**

## 1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

La Mission Locale Haute-Garonne dans sa mission de service public a pour vocation d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner des jeunes âgés de 16 à 25 ans, en leur offrant la possibilité de construire un itinéraire personnalisé d'insertion sociale et professionnelle par un accompagnement individualisé permettant de lever les freins de l'accès à l'autonomie des jeunes (l'accès à la santé, l'accès au logement, l'accès aux droits, l'accès à la mobilité, autonomie financière)

En 2023, la mission locale Haute Garonne a accompagné 10 769 jeunes, dont 10% de jeunes mineurs, Parmi ces jeunes accompagnés, 4 383 ont été reçus pour la première fois en 2023, parmi lesquels **25% de jeunes mineurs.**

Depuis 2022, la Mission Locale Haute Garonne constate **une augmentation importante de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes mineurs.** Ceci est dû à de nombreux facteurs : augmentation du décrochage scolaire, « symptômes » de la crise COVID, meilleur repérage (REMOJEUNES, renforcement des liens avec l'Education Nationale), mise en place de l'obligation de formation, interconnexion des SI....).

Ces jeunes bénéficient de propositions liées à l'accès à l'emploi, au projet professionnel et à la formation, et pour un plus grand nombre ils ont bénéficié de propositions liées à la santé.

L'accueil de ces jeunes (qui représentent une catégorie relativement homogène) nous conduit à réfléchir sur nos pratiques d'accompagnement, les prises en charge, la mobilisation ou la création de nouvelles offres de service.

**Pour réussir à remobiliser les jeunes mineurs, proposer des réponses adaptées, la MLHG souhaite renforcer ses collaborations, développer des réponses innovantes contribuant à l'objectif de réussite professionnelle de ces jeunes mineurs**

### **Public concerné :**

- Jeunes de 16 à 18 ans durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales.
- Souhaitant s'engager activement dans un parcours vers l'emploi, le retour en scolarité, la formation

**Les actions devront s'articuler en complémentarité de l'existant autour d'une coordination départementale, pour la mise en œuvre d'actions à destination des jeunes mineurs de chacune de nos 7 antennes d'accueil, autour de besoins non couverts à ce jour. Ces actions de remobilisation des publics devront être construites pour travailler autour des « soft skills » en s'appuyant sur des supports qui intéressent les jeunes tel que le sport, de la culture ou tout autre support pédagogique ludique de nature à permettre aux jeunes de devenir acteur de son parcours. ...**

Il convient de préciser que ces actions seront menées au plus près des lieux de vie des jeunes. Cette précision est pour nous importante, car les jeunes mineurs, sont confrontés à une double problématique liée à mobilité : celle du déficit d'offre de transport en commun à l'échelle départemental qui freine la possibilité de faire des regroupements d'actions (et qui ne permet donc pas de réduire les coûts dans une économie d'échelle) et celle du faible, voire non-accès, en raison de leurs âges, à disposer d'un moyen de déplacement autonome.

**Référent** : Chaque jeune est accompagné par un conseiller de Mission Locale, référent tout au long de son parcours chargé de proposer un accompagnement personnalisé, répondant au plus près à ses besoins. Ce référent l'accompagne jusqu'à ce qu'il soit durablement inséré professionnellement.

**Les Conseillers de la Mission HLG sont mobilisés sur l'ensemble du territoire haut-garonnais (hors Toulouse) pour assurer cette référence dans le cadre d'un accompagnement souple ou renforcé**

## 2. Prestations attendues

### a. Nature des projets attendus

Les projets attendus consistent en des actions/prestations mises en œuvre au sein du parcours d'accompagnement déployé par la Mission Locale. Déclenchées à la demande de la Mission Locale, elles contribuent à la dynamique générale du parcours vers l'emploi des jeunes mineurs.

Ces actions/prestations répondent aux besoins identifiés par la mission locale, et sont organisées sous forme d'ateliers collectifs ou d'interventions individuelles thématiques autour :

- **Actions de remobilisation des publics** à partir intervention autour des « soft skills », s'appuyant sur des supports autour du sport, de la musique, du théâtre, des arts plastique, de la culture ...

Il s'agira également d'apporter une réponse **contribuant à développer l'autonomie et la capacitation des jeunes.**

Les approches que nous souhaitons mobiliser s'appuieront sur la prise en compte de la parole des jeunes, le droit à l'expérimentation/errance pédagogique, la capacité à créer de la mobilisation et de la motivation, de l'envie et de l'engagement, tout en prenant en compte les freins suivants :

- la maîtrise des savoirs de base n'est pas acquise pour certains jeunes. Nous avons de plus en plus de jeunes qui sortent du système scolaire en situation de quasi-illettrisme ce qui complique singulièrement leur parcours d'insertion ; comprendre une consigne, écrire, réaliser des opérations simples...
- la capacité de concentration sur des tâches est difficile, ce qui nous conduit à revoir nos approches en direction de ce public
- des difficultés pour certains autour de la santé (mentale principalement) mais aussi des situations de handicap
- des difficultés à comprendre l'environnement technologique et numérique ce qui rend plus difficile l'accès aux droits et la recherche d'emploi
- un environnement moins enclin à accueillir les publics mineurs : par exemple, de nombreuses entreprises refusent de recevoir des jeunes mineurs en mettant en avant les problématiques liées à la législation sur l'accueil des jeunes mineurs

### b. Les champs d'intervention des projets et objectifs visés

**Les champs d'intervention et les actions identifiées (voir en annexe 2 les lots détaillés pour 2024**

<b>ACTION DE REMOBILISATION DES JEUNES MINEURS</b>	
Remobilisation des jeunes par des interventions autour des « soft skills », en s'appuyant sur des supports pédagogiques différenciés tel que le sport, de la culture ; les arts plastique etc ...	Types d'action : Actions pédagogiques différenciées faisant appel à un support tel que le sport, la musique, la culture, le théâtre, les arts plastiques ...

L'accompagnement proposé par la mission locale s'inscrit dans un accompagnement globale souple ou

renforcé. Il fait appel aux expertises et ressources existantes de la MLHG et de ses partenaires. La MLHG a repéré des besoins pour les jeunes mineurs pour lesquels elle veut renforcer l'accompagnement et développer de nouvelles collaborations

Un descriptif de la volumétrie par type d'action et par territoire est joint en annexe.

Les opérateurs pourront se positionner en fonction de leurs compétences sur un type d'action dans un champ d'intervention ou plusieurs, ils pourront se positionner sur plusieurs champs d'intervention. L'intervention de l'opérateur sur l'ensemble des territoires pour chaque type d'action mentionnés est privilégiée. Cependant, la Mission Locale pourra organiser selon les actions des regroupements.

### **3. Processus d'habilitation**

#### **a. Critères d'habilitation**

Pour être habilités, les projets sont examinés sur la base des critères suivants :

- Connaissance du partenaire des publics jeunes en difficulté et de l'éco système de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- Capacité à couvrir le territoire haut-garonnais (hors Toulouse) en fonction des besoins des Antennes.
- Adaptation pédagogique en fonction des besoins repérés et du sujet à traiter.
- Observation qualitative de la situation du jeune, ses besoins et propositions pour enrichir le parcours.
- Articulation et suivi mis en place avec la Mission Locale, capacité à être réactif.
- Outil d'évaluation de l'action concernant les parcours individuels des jeunes et plus globalement l'action.
- Capacités techniques du partenaire : matériel mis à disposition en fonction de la thématique, inscription de l'opérateur dans le tissu partenarial.
- Qualification de (ou des) l'Intervenant (s) mobilisé sur le projet : diplôme/qualification, expériences sur la thématique du projet.

Seront regardés également les critères suivants :

- Capacité d'accompagnement à l'autonomie du jeune, de son pouvoir d'agir.
- Caractère innovant et expérimental de la proposition.
- Responsabilité sociétale et environnementale développée par le partenaire dans sa gouvernance et son projet.

#### **b. Processus et calendrier de l'habilitation**

Les porteurs de projets déposent un dossier de candidature sous forme dématérialisée à l'adresse.

Les projets sont examinés par le comité de sélection pluri disciplinaire de la Mission Locale de Haute Garonne intégrant encadrement et professionnels.

La décision finale est faite par la Directrice de la Mission Locale. La décision interviendra au plus tard un mois suivant la date de relève des dossiers.

#### **4. Mise en œuvre et suivi des projets**

##### **a. Conventionnement**

Chaque partenaire signe une convention avec la Mission Locale Haute Garonne. Cette convention précise notamment, le contenu du projet, les objectifs qualitatifs et quantitatifs, le calendrier de réalisation et les lieux d'intervention, les modalités de pilotage du projet et d'articulation avec la MLHG, les modalités de restitution des données nécessaires au suivi et à l'évaluation du projet, les modalités de communication.

La convention est signée avant le démarrage de l'action pour l'année en cours et pourra faire l'objet d'un avenant de prolongation en fonction des besoins de la MLHG.

##### **b. Conditions de reporting**

Le partenariat s'inscrit dans un cadre collaboratif étroit favorisant une souplesse et une facilitation de la mise en œuvre des parcours.

Le partenaire est tenu de communiquer régulièrement à Mission Locale les éléments d'informations nécessaires à l'évaluation de l'avancement du projet, de l'impact de celui-ci sur les parcours individuels des jeunes, et l'évaluation globale après sa réalisation du projet.

Ces éléments sont précisés dans les conditions générales de la convention entre le partenaire et la Mission Locale Haute Garonne. Un tableau de bord comportant des indicateurs de suivi et d'évaluation spécifique à l'action est transmis par la MLHG et est renseigné par le partenaire selon le rythme précisé dans la convention.

Une organisation sera mise en place en fonction de la nature du projet pour faciliter les échanges et le suivi entre le partenaire et la MLHG. Celle-ci précisera au démarrage de l'action le nom des interlocuteurs pour le partenaire.

#### **5. Communication**

Le partenaire s'engage à promouvoir le partenariat signé avec la Mission Locale lors de sa communication en direction des jeunes, des acteurs du territoire et du grand public sur les actions mises en place.

## **ANNEXE 1 :**

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

#### *Fiche signalétique de la structure*

Nom/raison sociale :			
Forme juridique :			
Activités principales exercées (APE) :		SIRET :	
Adresse postale:			
Code postal :		Ville :	
Téléphone :		Courriel :	
Site internet :			
Nom du représentant légal :		Courriel :	

#### *Contact technique pour le projet*

Nom du responsable du projet		Fonction :	
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Courriel :			

### **PRESENTATION DU PROJET**

#### *Les objectifs et modalités du projet*

Résumé succinct du projet	
Objectifs poursuivis (Mesurables)	
Résultats attendus à la fin de l'intervention	
Territoires d'intervention	
Champs d'intervention (voir point b. page 2)	

<b>Modalités d'intervention</b>	
<b>Place du jeune dans le projet</b>	
<b>Articulation avec la MLHG</b>	
<b>Outils d'observation et d'évaluation mis en place</b>	

### **Capacités techniques et moyens mobilisés**

<b>Références récentes de l'opérateur dans ce type d'action</b>	
<b>Professionnels mobilisés : Nom Prénom</b>	
<b>Qualification :</b>	
<b>Autres moyens mobilisés pour l'action</b>	
<b>Partenariat mobilisé le cas échéant pour l'action</b>	

### **Responsabilité sociétale**

<b>Actions RSE mises en place par l'opérateur</b>	
---	--

## ANNEXE 2 LES LOTS

Thématique	domaine	lieux d'intervention possible	nombre de sessions souhaitées
<b>Actions de remobilisation des publics</b> à partir d'une pédagogie différenciée pour travailler les « soft skills », s'appuyant sur des supports tel que le sport, la musique, la culture, le théâtre, les arts plastique	MUSIQUE	1 ou plusieurs antennes de la de la mission Locale	3 sessions de ½ journée sur la base de 3 journées dans une même semaine en excluant le mercredi
	SPORT	1 ou plusieurs antennes de la de la mission Locale	3 sessions de ½ journée sur la base de 3 journées dans une même semaine en excluant le mercredi
	CULTURE	1 ou plusieurs antennes de la de la mission Locale	3 sessions de ½ journée sur la base de 3 journées dans une même semaine en excluant le mercredi
	THEATRE	1 ou plusieurs antennes de la de la mission Locale	3 sessions de ½ journée sur la base de 3 journées dans une même semaine en excluant le mercredi
	LES ARTS PLASTIQUE	1 ou plusieurs antennes de la de la mission Locale	3 sessions de ½ journée sur la base de 3 journées dans une même semaine en excluant le mercredi

